

Démarche : Article 51 Plateforme régionale ARS de Normandie
Organisme : Direction de l'appui à la performance

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Bienvenue sur la plateforme de dépôt des projets "Article 51" de l'ARS de Normandie. Déposez ici vos projets dont le champ d'application territorial est local ou régional.

PREAMBULE

Bienvenue sur la plateforme de dépôt des projets du dispositif innovation en santé de l'ARS de Normandie.

Si le champ d'application territorial de votre projet est local ou régional et du ressort de l'ARS de Normandie, vous êtes invité à compléter le formulaire ci-après et à joindre ce qui constituera dans un premier temps votre lettre d'intention (modèle type téléchargeable en fin de questionnaire ou sur le site internet). Si le champ d'application territorial de votre projet est interrégional ou national, merci de vous rendre sur la plateforme nationale.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rg-art51>

Votre lettre d'intention permettra aux équipes de l'ARS de Normandie de vérifier si le projet relève bien du champ du dispositif d'innovation en santé et s'il présente un stade de maturité suffisant pour être mis en oeuvre. Des échanges s'engageront ensuite, afin de compléter votre projet d'expérimentation avec l'appui de l'ARS pour constituer ce qui deviendra le projet de cahier des charges. Il est rappelé que les projets seront recevables si l'objet de l'expérimentation correspond à l'un des objectifs du dispositif d'innovation en santé et si la mise en œuvre de l'expérimentation nécessite au moins une des dérogations financières ou organisationnelles prévues par la loi. La sélection des projets d'expérimentation se fera notamment au regard des critères suivants : leur caractère innovant, leur faisabilité, leur reproductibilité et leur efficience.

Lorsque le projet de cahier des charges sera considéré comme suffisamment abouti, l'ARS le transmettra au rapporteur général qui le soumettra pour avis au comité technique de l'innovation en santé qui, le cas échéant, pourra formuler des demandes d'amendements. Afin de vous aider à renseigner la lettre d'intention, vous pouvez utilement vous reporter au document intitulé « Foire aux questions » sur le site du ministère ou accessible via le site Internet de l'ARS de Normandie.

<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article/article-51-foire-aux-questions>

Au stade de la lettre d'intention, il vous est demandé de renseigner toutes les rubriques qu'il vous est possible de compléter. Les rubriques que vous n'aurez pu que partiellement renseigner pourront être précisées dans le cadre de vos échanges avec l'ARS.

CADRE DANS LEQUEL LE PROJET S'INSCRIT

Vous proposez ce projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

de votre propre initiative

en réponse à un appel à projets régional

en réponse à un appel à projets national

IDENTITE DU PORTEUR DU PROJET

Présentation du porteur de projet

Entité juridique et/ou statut

Adresse

Contact au sein de l'entité porteuse du projet

Nom et prénom

Email

Numéro de téléphone

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Titre de l'expérimentation

Décrire succinctement le projet d'expérimentation.

Décrire en quelques lignes. Le détail sera développé dans la lettre d'intention / cahier des charges

Populations cibles

Quelle est la population ciblée par l'expérimentation ? (si toute la population : mentionner toutes populations)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Article 51 Plateforme régionale ARS de Normandie

- Personnes atteintes de maladies chroniques
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes en situation d'addictions
- Enfants et/ou jeunes
- Autre

Si autre, précisez

Territoire(s) concerné(s)

Merci de préciser le ou les territoires de la région concerné(s) par le projet d'expérimentation

Durée de l'expérimentation

Durée prévue pour l'expérimentation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 an
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans
- Autre (< 5 ans)

si autre, précisez

CATEGORIE(S) D'EXPERIMENTATIONS

A quelle(s) catégorie(s) d'expérimentations répond le projet ?

Il est possible de combiner les catégories.

Modalités de financement innovant (Art. R. 162-50-1 –I-1°)

Plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- a) Financement forfaitaire total ou partiel pour des activités financées à l'acte ou à l'activité
- b) Financement par épisodes, séquences ou parcours de soins
- c) Financement modulé par la qualité, la sécurité ou l'efficience des soins, mesurées à l'échelle individuelle ou

Article 51 Plateforme régionale ARS de Normandie

- d) Financement collectif et rémunération de l'exercice coordonné
- e) Non concerné

Modalités d'organisation innovante (Art. R. 162-50-1 – I-2°)

Plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- a) Structuration pluriprofessionnelle des soins ambulatoires ou à domicile et promotion des coopérations interprofessionnelles et de partages de compétences
- b) Organisation favorisant l'articulation ou l'intégration des soins ambulatoires, des soins hospitaliers et des prises en charge dans le secteur médico-social
- c) Utilisation d'outils ou de services numériques favorisant ces organisations
- d) Non concerné

Modalités d'amélioration de la pertinence de la prise en charge des médicaments et produits de santé et de la qualité des prescriptions (Art. R. 162-50-1 – II°)

Dans le cas d'un projet déposé auprès de l'ARS, cette catégorie ne peut être renseignée que dans le cas où elle est combinée à au moins une des catégories précédentes, c'est-à-dire pour les projets ayant également un objectif relatif aux organisations innovantes (définies au 1° du I de l'article L. 162-31-1). Les projets d'expérimentation relevant uniquement de la catégorie définie au II de l'article R. 162-50-1 sont à déposer sur la plateforme nationale.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1) Des prises en charge par l'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations de services et d'adaptation associées au sein des établissements de santé, notamment par la mise en place de mesures incitatives et d'un recueil de données en vie réelle
- 2) De la prescription des médicaments et des produits et prestations de services et d'adaptation associées, notamment par le développement de nouvelles modalités de rémunération et d'incitations financières
- 3) Du recours au dispositif de l'article L. 165-1-1 pour les dispositifs médicaux innovants avec des conditions dérogatoires de financement de ces dispositifs médicaux.
- 4) Non concerné

DEROGATIONS ENVISAGEES

Seuls les projets envisageant au moins une des dérogations au code la sécurité sociale ou, le cas échéant, au code de la santé publique, mentionnées au II de l'article L. 162-31-1, sont éligibles. Il est possible de choisir plusieurs types de dérogation.

Quelle(s) dérogation(s) envisagez-vous ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Facturation
- Tarification
- Remboursement
- Paiement direct des honoraires par le malade
- Frais couverts par l'assurance maladie
- Participation de l'assuré
- Prise en charge des médicaments et dispositifs médicaux
- Partage d'honoraires entre professionnels de santé
-

Article 51 Plateforme régionale ARS de Normandie

- Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds à des groupements
- Dispensation à domicile des dialysats

COMMENTAIRES

Commentaires - Mise à jour

Préciser les pièces jointes mises à jour par rapport à votre dernière transmission

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre la lettre d'intention, le cahier des charges ou le formulaire ad hoc pour la réponse à un AAP

- modèle de lettre d'intention / cahier des charges

/ modèle de réponse à un appel à projets (<https://www.normandie.ars.sante.fr/innovation-en-sante-deposer-un-dossier-en-normandie>)

Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier <https://www.normandie.ars.sante.fr/innovation-en-sante-deposer-un-dossier-en-normandie>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre un budget prévisionnel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre tout autre document que vous jugerez utile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre tout autre document que vous jugerez utile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre tout autre document que vous jugerez utile